



Publié le 09/02/206

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 30 janvier 2026

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-001

Objet : Programme d'actions 2026

L'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 14 janvier 2026 s'est réuni à Arles le 30 janvier 2026 à 13 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 13 membres sur 23, soit 48 voix sur 92

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Daniel CARLOTTI

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Martine AMSELEM représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Catherine BALGUERIE-RAULET, Corinne CHABAUD représentée par Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Patrick DE CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Christelle AILLET, Frédéric GIBERT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Bernard ARSAC, François JOURDAN

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Sébastien ABONNEAU

Assistaient à la séance : Alexandra MATUSCAK, Valérie RAIMONDINO, Dominique GIABICONI, Aline MARTIN, Christophe FONTFREYDE, Laëtitia POULET, Magali GORCE, Cindy AVON, Magali BLANC, Emilie IPSILANTI, Elodie EQUEL

DÉLIBÉRATION N°CS-2026-001

Objet : Programme d'actions 2026

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°CS-2023-063 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical à la Présidence,

➤ Considérant

- Que le programme d'actions du Syndicat doit être approuvé par le Comité Syndical,
- Que le programme d'actions répond aux objectifs définis dans le Code de l'Environnement et dans la Charte en vigueur,
- Que le programme d'actions a été établi sur la base des moyens mobilisables,
- Que les actions qui émergeraient ultérieurement seront soumises à l'approbation du Comité Syndical,
- Que la Présidence à toute latitude quant à sa mise en œuvre en vertu de sa délégation de compétences,

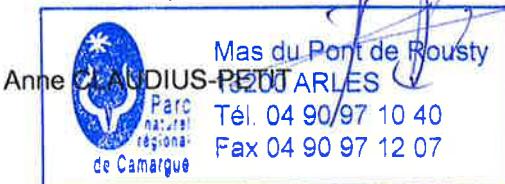
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le programme d'actions 2026,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 30 janvier 2026

Le 03/02/2026

Délibération n°CS-2026-001

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20260130-CS_2026_001

Programme de travail 2026 du Parc naturel régional de Camargue

Comité syndical du 30 janvier 2026

Ambition 1. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique

.1. Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc

1.1. Animer l'observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité

L'observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides, créé en 2019, relancé en 2024, valorisera les suivis réalisés par les gestionnaires de milieux aquatiques en Camargue et facilitera l'accès aux informations relatives à l'état de l'eau. A moyen terme, il devra combler le déficit de connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique du delta et la salinisation des terres.

En 2026, il s'agira d'achever la signature de la charte et des conventions de partage bilatérales avec les partenaires volontaires, engagées en 2025. L'observatoire recherchera aussi de nouveaux partenariats scientifiques et/ou techniques. L'observatoire sera chargé de la récupération et de la centralisation des données liées à la qualité et à la quantité de l'eau dans le delta. Pour diffuser largement l'information, l'observatoire mettra en place un bulletin régulier sur l'hydrologie de la Camargue à destination des gestionnaires et acteurs de l'eau. Afin d'appuyer la bancarisation et la diffusion des données et informations liées à l'eau, la mission observatoire et la mission géomatique assureront la maintenance et la mise à jour de l'application SIT Eaux.

L'observatoire entamera la réflexion autour du développement du réseau de suivi piézométrique, afin d'approfondir les connaissances sur l'état des eaux souterraines et leur salinité. Il cherchera aussi à compléter les suivis de la qualité de l'eau, au regard de la DCE.

En 2026, l'observatoire s'attachera à nouer des partenariats scientifiques forts notamment à travers le dispositif de Zone atelier Camargue (ZACAM).

1.2. Mettre en œuvre le plan d'action partenarial « L'avenir de la Camargue avec le sel ? »

Le plan d'action partenarial (PAP) « L'avenir de la Camargue avec le sel ? » élaboré au printemps 2024 sur la base d'une vaste concertation avec toutes les parties-prenantes de la Camargue, identifie 7 orientations, déclinées en 14 actions, elles-mêmes déclinées en 30 opérations.

En 2026, le Parc de Camargue poursuivra la bonne mise en œuvre et le suivi de cette feuille de route, il coordonnera l'avancement des 7 orientations, il pilotera 13 opérations sur 30 et sera un collaborateur solide et engagé des 17 autres opérations portées par ses partenaires. Pour réaliser l'ensemble de ces nouvelles missions, le Parc a mis en place un pôle eau et paysage au sein du service Eau-Biodiversité-Développement Rural (EBDR).

1.3. Animer la « Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation »

Animée par le Parc, cette instance créée en 2024 est l'outil de coordination du plan d'action partenarial (PAP). Elle se réunira en mode équipe projet pour s'assurer du bon déroulement des opérations du PAP et rechercher des solutions en cas de difficulté inattendue. La commission d'urgence pourra également débattre de tout sujet en lien avec la salinisation de la Camargue. Elle complète et élargit le travail mené en Commission eau et patrimoine naturel du Conseil consultatif du Parc.

1.4. Engager le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH)

Ce PGSZH permettra de définir la mise en œuvre d'une politique de non-dégradation et de restauration des zones humides à l'échelle du Parc, de la Réserve de biosphère et du Grand delta, d'intégrer les milieux humides dans les projets d'aménagement, de protéger les sites d'intérêts et de préserver durablement les zones humides.

1.5. Etudier l'avenir de la ressource en eau et la trajectoire des habitats

Les grandes lignes d'une étude prospective sur la ressource en eau en Camargue, nécessaire à la continuité d'une bonne gestion hydraulique des sites dont le Parc a la charge, seront travaillées en 2026 si le temps disponible et les financements nécessaires sont trouvés. Cette étude devra permettre à terme d'anticiper les trajectoires possibles des habitats, au regard du changement climatique et de la ressource en eau disponible.

1.6. Créer un outil de communication sur le contexte réglementaire de l'eau en Camargue

A l'aide de financement Natura 2000 et en lien étroit avec les structures de la gestion de l'eau en Camargue, le Parc réalisera en 2026 un outil de communication et de vulgarisation visant à informer le grand public (locaux, habitants, agriculteurs) sur le contexte réglementaire de l'eau en Camargue et les bons gestes à adopter avant toute intervention sur le milieu aquatique (restauration de martellières, curage de roubines, création de marais de chasse...). L'objectif de ce document sera aussi de faciliter la prise de contact entre les particuliers et les services de l'Etat concernant les procédures réglementaires dans les zones humides.

.2. Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque inondation dans l'aménagement du territoire

2.1. Restaurer les ouvrages de petit hydraulique

Des projets de contrats Natura 2000 sont en cours et seront réalisés en 2026 si les financements sont accordés dans le but de restaurer la fonctionnalité hydraulique sur certains secteurs de Camargue. La restauration de martellières sera le principal axe de ces travaux. Pour accompagner la réalisation de ces travaux, il sera possible en interne d'apporter un appui technique notamment pour dimensionner et évaluer le coût des différentes opérations de restauration hydraulique.

Sur plusieurs sites en gestion par le Parc, le réseau et les ouvrages hydrauliques sont vieillissants, non fonctionnels ou absents. Des études hydrauliques ont été menées afin de mieux en comprendre leurs fonctionnements et leurs états. Conformément aux plans de gestion des sites, les travaux devront être engagés afin d'assurer un fonctionnement adapté aux enjeux de conservation des milieux, des espèces et des activités traditionnelles camarguaises. (LP)

2.2. Favoriser le curage et l'entretien des roubines

Le Parc favorisera la signature par les particuliers de la « Charte Natura 2000 » dans laquelle les propriétaires s'engagent à adopter des pratiques respectueuses pour l'entretien des canaux et roubines, en réalisant les curages et l'entretien des berges pendant les périodes les moins sensibles pour la biodiversité. Des projets de contrats Natura 2000 prennent également en compte cette thématique.

En tant qu'opérateur du dispositif des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), le Parc organisera des formations à destination des agriculteurs, sur l'entretien des fossés.

2.3. Accompagner la remise en état des infrastructures hydrauliques

En lien avec l'orientation 3 du plan d'action partenarial « l'avenir de la Camargue avec le sel ? » et en étroite association avec le Syndicat Mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles (SMGAS) et la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône (FDSH13), il s'agira :

- D'établir un état des lieux avec les associations syndicales autorisées (ASA par ASA, propriétaire par propriétaire) des prises gravitaires existantes, en lien avec le schéma directeur départemental,
- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du réseau et la circulation de l'eau (volumes pompés, distribués et drainés)
- De remettre en état des réseaux hydrauliques dans une logique gravitaire et d'économie d'eau dans, les limites administratives du Parc de Camargue,
- De recourir aux énergies renouvelables pour diminuer le coût des pompages hydrauliques : photovoltaïque, éolien, hydrien,
- De développer l'accompagnement, y compris individuel et sur demande, des ASA et d'autres gestionnaires de Camargue : appui au dossier de subvention, accompagnement technique pour économiser l'eau et l'énergie, réunions régulières des ASA pour partager des problématiques communes.

2.4. Gérer la circulation de l'eau pour préserver les milieux

Le Parc assurera en 2026 une gestion hydraulique des terrains dont il est le gestionnaire principal pour le Conservatoire du littoral en cohérence avec les orientations des plans de gestion. De manière préférentielle la gestion gravitaire sera privilégiée afin de favoriser les continuités écologiques et la préservation des écosystèmes. Des manipulations d'ouvrage ainsi que des relevés de niveau et des suivis physico chimiques

seront réalisés pour atteindre cet objectif.

2.5. Tester la gestion souple de la bande côtière (Adapto+)

Sur le site de Grand Radeau / Brasinvert, terrain du Conservatoire du Littoral(CdL) cogéré par le Parc et la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, le Parc participera activement au programme Adapto+ pour accompagner au mieux l'évolution de la biodiversité, des activités et des usages sur le site face au changements climatiques et à l'érosion côtière.

Sous le pilotage du CdL responsable de la mise en œuvre d'Adapto+, le Parc avec ses partenaires locaux, étudiera l'opportunité de mettre en place des solutions fondées sur la nature pour soutenir la filière agricole et anticiper son recul stratégique, mobilisera la population en travaillant sur la mémoire du lieu, les représentations qui y sont liées ainsi que sur la question du risque. Il s'agira également de créer un observatoire des dynamiques du site, liées aux problématiques d'érosion, de submersion , d'inondation, d'incursion marine et d'évolution de la présence du sel.

.3. Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques

3.1. Préfigurer l'étude des pollutions diffuses à l'échelle du delta

Afin de préserver la qualité de la ressource en eau disponible et la santé des habitants de Camargue, le Parc étudiera, dans la mesure de ses moyens, la possibilité de lancer une étude de réduction des pollutions diffuses sur l'ensemble du territoire du PNRC. Un diagnostic des principaux types de pollutions diffuses et de leurs origines devrait être réalisé (fertilisants, produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, micropolluants...). Une stratégie de réduction des pollutions diffuses devrait être réfléchie à l'échelle de l'ensemble du territoire du Parc, en concertation avec les acteurs du monde agricole, les acteurs de la gestion des espaces naturels, les chercheurs et les gestionnaires du petit cycle de l'eau.

3.2. Épurer naturellement les eaux de drainage

Le Parc engagera une veille scientifique sur les expérimentations actuelles en matière d'utilisation des roselières pour l'épuration des effluents anthropiques (agricoles et urbains) sur le territoire du PNRC. Selon les résultats et les moyens financiers disponibles, le Parc étudiera les moyens de répliquer le projet Fumemorte à d'autres sites d'intérêt.

3.3. Suivre l'état des lagunes

Les suivis liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques seront poursuivi dans les lagunes gérées directement par le Parc. L'acquisition, l'analyse et la restitution des données permettront l'évaluation de la qualité de la gestion mise en œuvre ainsi que le partage et le transfert des connaissances à l'échelle du « Pôle relais lagunes méditerranéennes » animé par la Tour du Valat.

Ambition 2. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

.4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels

4.1. Restaurer les corridors boisés en Camargue

Grace à un financement de l'agence de l'eau et au recrutement d'une chargée de mission dédiée, le Parc portera un programme de 2 ans pour :

- Recenser les haies mises en place par le passé dans le cadre des dispositifs proposés par le Parc (campagne annuelle de reboisement, Life ChiroMed, etc.), évaluer leur état de développement et les cartographier.
- Recenser les haies d'intérêt patrimonial et étudier les mesures utiles de préservation et de protection avec les propriétaires et les mairies.
- Organiser avec les propriétaires volontaires la plantation et/ou la restauration des haies nécessaires pour former à moyen terme un réseau continu qui permettra à la faune de se déplacer. Il est à noter que cette action sera réalisée en étroite concertation avec la Chambre d'agriculture qui intervient aussi sur cette thématique.
- Former les agriculteurs volontaires à l'entretien des haies, au suivi de la présence des « frelons asiatiques », avec un appel à rejoindre le groupe sentinelle (piégeages, observations, alertes pour destruction des frelons asiatiques).

4.2. Préserver la population de triton crêté de la mare de Trinquetaille

Située à l'extérieur du Parc, mais dans la réserve de biosphère de Camargue, la population la plus méridionale de triton crêtée se trouve autour et dans la mare de Trinquetaille. Le Parc anime le Plan local d'action pour cette espèce. Dans la continuité des actions de suivi menées en 2024 et 2025, et si les conditions environnementales sont favorables, le Parc poursuivra le suivi de la population, afin d'estimer son état de conservation. En 2026, comme en 2025, le Parc accompagnera la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, propriétaire du site, pour définir une stratégie et un zonage permettant de préserver les habitats indispensables à la survie de cette population.

4.3. Assurer la continuité de la gestion du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc

Le Parc organisera la concertation entre les acteurs et les pouvoirs publics pour adapter les partenariats mis en place pour gérer le cantonnement de pêche au vu de l'avis d'opportunité du Préfet de région qui limite l'extension de la prochaine charte aux milieux terrestres.

Tous les moyens seront recherchés pour tenter d'assurer la continuité de la gestion du cantonnement de pêche.

4.4. Assurer la continuité de la gestion de la zone de protection de biotope de Beauduc

Le Parc organisera début 2026 une réunion du comité de gestion de la Zone préfectorale de protection de biotope (ZPPB) de la pointe de Beauduc pour adapter les partenariats mis en place pour gérer cette zone au vu de l'avis d'opportunité du Préfet de région qui limite l'extension de la prochaine charte aux milieux terrestres.

Tous les moyens seront recherchés pour tenter d'assurer la continuité de la gestion de l'APPB au titre du continuum terre-mer, notamment le suivi de l'herbier de zostères et la population de Grandes nacres. La pointe de Beauduc est en effet la seule zone en mer ouverte où subsiste des individus vivants de Grande nacre. Un partenariat avec l'Institut Océanographique Paul Ricard, dans le cadre du LIFE Pinnacare pourrait permettre de supporter les investigations sur les Grandes nacres et de bénéficier d'un support scientifique.

4.5. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux gérés par le Parc

Le Parc est le gestionnaire principal d'environ 10 000 ha d'espaces naturels et/ou agricoles appartenant au Conservatoire du littoral (CdL) avec le double objectif d'y pérenniser les activités humaines durables (voir infra) et d'y maintenir, ou d'y retrouver, l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels. Les actions du Parc s'inscrivent dans le cadre des plans de gestion des sites gérés.

Sur le site des Etangs et Marais des Salins de Camargue (EMSC), le passage d'une gestion salicole vers une gestion en faveur d'une continuité hydro-biologique entre les étangs nécessite des actions quasi quotidiennes de surveillance, de suivi, de manipulation d'ouvrages et de travaux d'entretien. Le domaine de la Palissade est un site hors digue soumis aux aléas du fleuve et de la mer. La circulation de l'eau est forcément gravitaire, ce qui rend nécessaire une veille quotidienne des plans d'eau.

Les EMSC sont globalement un site important pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs et hivernants. Son importance pour l'alimentation et le reposoir des limicoles est majeure à l'échelle de la Camargue et du pourtour méditerranéen français. Le site est également important à l'échelle de la Camargue pour plusieurs

espèces d'anatidés et de larolimicoles, ainsi que pour certaines espèces piscicoles (anguilles, etc.).

Les plans de gestion récemment révisés ou rédigés des sites nord Vaccarès et des Saintes Maries de la Mer identifient de nombreux écosystèmes soumis à de fortes pressions qu'il est nécessaire de préserver.

Les actions ci-dessous seront prévues pour la majorité de sites gérés :

- Entretenir les sites et réaliser les travaux nécessaires au maintien des habitats et des espèces.
- Concilier activités anthropiques et enjeux de biodiversité en adaptant les cahiers des charges et en suivant le bon respect des conventions d'usage.
- Adapter les mesures de gestion aux enjeux identifiés dans les plans de gestion.
- Renforcer la quiétude des sites à enjeux et identifiant les secteurs sensibles (zone d'hivernage, de reproduction, de haltes migratoires etc.).
- Développer l'information et la sensibilisation du grand public et des usagers sur les enjeux liés aux dérangements des espèces sensibles.
- Développer les partenariats scientifiques.
- Mener et poursuivre les suivis prévus aux plans de gestion servant d'indicateurs aux mesures de gestion (avifaune, odonates, reptiles, piscicole, macrophytes etc.).

4.6. Tester la gestion renforcée de la fréquentation des EMSC

Si les financements nécessaires sont trouvés, le Parc lancera une action renforcée de gestion des accès aux Etangs et marais salins de Camargue (EMSC) pendant la période estivale 2026. Le site sera géré en accès contrôlé, éventuellement payant, pour permettre une gestion des flux de visiteurs compatible avec la fragilité des milieux notamment pendant la période estivale.

Il sera nécessaire de créer des entrées de site (Tour vieille, observatoire du Fangassier, etc.), d'installer in situ une barrière d'accès, au moins un mobil home, des toilettes sèches, des panneaux d'information, des structures d'accueil pour les vélos et les promenades équestres, etc. Des travaux d'entretien et de remise à niveau concerneront les routes d'accès et les infrastructures existantes. Une équipe de saisonniers encadré par un chef de projet sera recrutée pour organiser, gérer les accès pendant la saison estivale puis faire le bilan de cette opération test.

L'ensemble de ces mesures sera discuté et coconstruit en concertation avec le propriétaire, les cogestionnaires des EMSC, les acteurs et les habitants du Parc.

4.7. Protéger la nidification des oiseaux

Plusieurs suivis des populations d'oiseaux sont réalisés par le Parc sur les terrains en gestion. Les données recueillies permettent d'adapter la gestion quotidienne. Des aménagements de protection ou d'accueil de sites de nidification seront entretenus, rénovés ou installés en tant que de besoin, tels que des enclos, où des îlots. Si le Parc dispose des financements nécessaires, il est prévu de renforcer l'information des usagers sur les enjeux liés aux dérangements de l'avifaune et sur les comportements adaptés via l'action des écogardes.

4.8. Renforcer les actions de conservation des laro-limicoles

Que ce soit sur les plages dans les aménagements spécifiques (îlots) ou encore de manière aléatoire, de nombreuses espèces de laro-limicoles s'installent pour leur reproduction.

Sur les plages des sites gérés, des colonies de sternes naines tentent de s'installer la plupart des années. Ces plages sont d'autre part importante pour la nidification de l'Huîtrier-pie (évalué « En Danger Critique » d'extinction en Provence-Alpes-Côte d'Azur) et du Gravelot à collier interrompu mais également de nombreuses autres espèces de laro-limicoles. Du fait qu'ils nichent au sol, ces oiseaux sont très exposés au dérangement humain, au piétinement des nids et à la prédation des œufs ou des poussins (chiens, renards, sangliers, goélands...). Plusieurs actions sont prévues dans ce cadre en 2026 avec un suivi des lieux de reproduction pendant la nidification et si nécessaire la mise en place de signalétique, d'enclos de défends et d'action de sensibilisation (article de presse, mise en place de stand, maraudage, information sur les réseaux sociaux).

4.9. Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes

Sur les espaces naturels gérés par le Parc la problématique des espèces exotiques envahissantes est prégnante. Ces dernières ont un impact sur la biodiversité locale. Leur gestion est compliquée et chronophage, il conviendra en 2026 de consigner et de partager les données de présence récoltées, d'intervenir sur les zones prioritaires en fonction des moyens disponibles (chantiers écoles, chantiers collectifs, etc.), de maintenir une veille sur les nouvelles espèces susceptibles de coloniser le site et de former les agents de terrain à leur détermination.

Le couloir Rhodanien est propice à la diffusion et à la prolifération des espèces exotiques envahissantes. En 2026, le Parc participera, en coordination avec ses partenaires, à la veille et à la gestion (en fonction des moyens disponibles) des EEE en basse vallée du Rhône.

4.10. Lutter contre le frelon asiatique

Le Parc mettra à disposition des apiculteurs et agriculteurs volontaires des pièges sélectifs à frelons asiatiques, et l'appât nécessaire, pour limiter leur pression sur les ruchers et la biodiversité dans son ensemble. Cette action se fait en étroite collaboration avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône (GDSA13), et l'utilisation de la plateforme "pieges.lefrelon.com".

4.11. Lutter contre les Baccharis et les Herbes de la Pampa

Sera également réalisé chaque début d'année les diagnostics sur les mesures de préservation des milieux humides avec lutte contre les EEE pour les exploitations agricoles engagées dans la MAEC "PZ-PRCA-MHU3". Cette mesure concernant essentiellement les Baccharis et les Herbes de la Pampa sur le territoire camarguais.

.5. Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire

5.1. Pérenniser les activités durables sur les terrains gérés par le Parc

Plusieurs conventions d'usage sont en place sur les espaces naturels gérés ou cogérés par le Parc. Ces conventions permettent de maintenir des activités traditionnelles et touristiques en cohérence avec la préservation de la biodiversité et les objectifs des plans de gestion. Le suivi et le renouvellement de ces conventions perdureront en 2026 en veillant à améliorer les pratiques des activités agricoles et en engageant le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable.

5.2. Animer les Comités de suivi Flamants roses et Grues cendrées

Le Parc continuera à coanimer avec le Centre français du riz (CFR) les comités de suivi pour documenter les incursions des flamants roses et de grues cendrées dans les cultures et suivre la mise en œuvre des plans de gestion qui déclinent les différentes actions de protection des oiseaux et des cultures.

Il s'agit de préparer les arrêtés préfectoraux autorisant la perturbation intentionnelle des oiseaux par effarouchement (au printemps pour les flamants, en automne-hiver pour les grues), et de coordonner le suivi des actions des plans de gestion qui visent à quantifier les pressions que font peser ces espèces sur les rendements agricoles et à chercher collectivement des réponses efficaces, efficientes, respectueuses des espèces et des écosystèmes.

5.3. Soutenir l'élevage extensif camarguais

Les agents du Parc assureront chaque fois que possible, en partenariat avec les éleveurs, la promotion des filières ovines, bovines et équines lors des événements et des salons régionaux ou nationaux.

5.4. Organiser les courses de sélection de tau

En 2026, le Parc coorganisera comme chaque année les courses de sélection de Tau aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

.6. Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions

6.1. Accompagner la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques

Le Parc continuera à accompagner les agriculteurs bénéficiaires des mesures agro-environnementales (MAEC) dans leurs pratiques en organisant des formations et des journées d'échange entre agriculteurs, en promouvant des techniques innovantes réduisant l'impact de l'agriculture sur la biodiversité (faux semis mécaniques, repiquages, semis à sec, agriculture de conservation des sols...) et en organisant des visites d'exploitations engagées dans une démarche agro-environnementale (pratiques agricoles permettant de préserver son outil de production, la vie des sols, les habitats d'espèces et les paysages).

Le Parc rédigera un bilan à mi-parcours de son accompagnement à la mise en place des MAEC.

6.2. Estimer les impacts du développement du maraîchage

A partir des résultats de l'étude sur l'occupation des sols réalisée par le Parc en 2024, et de collaborations avec les organismes scientifiques, dont le Centre français du riz, le Parc cherchera à objectiver le développement du maraîchage en Camargue et ses conséquences notamment en matière économique,

agronomique, paysagère et environnementale. Les résultats seront analysés collectivement dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Cette action est conditionnée à l'obtention de moyens humains et financiers dédiés dans le cadre du projet agroécologique SINAPCE.

6.3. Soutenir l'agriculture biologique dans la zone Ramsar Camargue

Le Parc militera pour que les aides au maintien de l'agriculture biologique dans les zones humides d'importance internationale (convention de Ramsar) soient rétablies et pérennisées.

Le Parc s'engagera auprès de ses partenaires et montrera l'exemple sur les terrains du Conservatoire du littoral dont il est gestionnaire principal pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur les terrains publics à travers des engagements adaptés des agriculteurs dans le cadre des conventions d'occupation temporaires.

6.4. Coconstruire une stratégie foncière agricole globale

Le Parc organisera un atelier de concertation entre les acteurs de la gestion du foncier agricole en Camargue (établissements publics, Chambre consulaire, filières agricoles, agriculteurs, propriétaires fonciers...). Il s'agira de construire collectivement les objectifs et les moyens pour une bonne coordination des politiques foncières en Camargue susceptibles de s'inscrire dans la prochaine charte du Parc.

6.5. Promouvoir l'expérimentation agricole

Le Parc facilitera le lien entre les partenaires du monde de la recherche et les agriculteurs pour promouvoir l'expérimentation, notamment sur l'adaptation des pratiques agricoles dans un contexte de salinisation des sols et d'évolution du climat. A ce titre le Parc participera comme partenaire bénéficiaire ou non bénéficiaire aux programmes de recherche agricole de la profession.

Un chargé de mission "Agroécologie" sera recruté sur 3 ans pour assurer la mission partenariale avec la Tour du Valat sur le programme Cam-Agro-Eco (projet SINAPSE-OFB), comprenant la rédaction de diagnostics agroécologiques d'exploitations agricoles engagées dans des démarches de préservation de leur agroécosystème. Il participera à la réalisation des enquêtes annuelles portées par le Syndicat des riziculteurs sur les campagnes d'effarouchement des Flamants et des grues, avec la mise à jour des cartographies des incursions.

Des journées d'échanges et séminaires sur l'agroécologie seront programmés pour partager la connaissance sur les techniques innovantes disponibles et faciliter leur appropriation.

6.6. Lutter contre la Flavescence dorée

Le Parc accompagnera, dans la limite de ses moyens humains et techniques, les exploitations viticoles en production AB, engagées dans la Marque Valeur Parc, dans leur démarche annuelle de prospection de la Flavescence dorée.

.7. Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable

7.1. Valoriser le label "Marque valeurs Parc naturel régional"

Le Parc s'attachera à renouer des liens dynamiques et forts avec les partenaires labellisés sur la "Marque valeurs Parc naturel régional". Cela permettra de coconstruire avec eux une stratégie de qualité et de visibilité autour de cette marque et de mettre en place les premières actions.

Les titulaires du label "Marque valeurs Parc", acteurs impliqués et fins connaisseurs de la Camargue, seront également mobilisés fortement autour de la révision en cours de la charte du Parc.

7.2. Entretenir et créer des équipements d'accueil du public

Certains sites gérés par le Parc sont ouverts au public. Les accès et les équipements doivent être entretenus afin de garantir un accueil de qualité. En 2026, le Parc cherchera des financements afin de répondre à ces objectifs (aménagements sur les sites nord et ouest notamment sentier d'interprétation de Rousty, réfection de pistes, site d'accueil de la Palissade, etc.).

Une étude sera lancée pour évaluer la possibilité de raccorder le Domaine de la Palissade au réseau d'eau potable, incluant la faisabilité technique et financière.

Le Parc participera aux réunions de préparation du projet de création, pour le They du Mazet à Port-Saint-Louis-du-Rhône, d'un sentier en platelage continu permettant d'accueillir tous les publics.

7.3. Rendre accessible la Camargue à un tourisme raisonné

Le Parc relancera des circuits touristiques pilotes (pédestres, cyclables et équestres) alliant chaque fois que possible visites des milieux naturels et rencontres avec les professionnels. Ces circuits seront testés préférentiellement sur les terrains gérés directement par le Parc et pourront être ouverts de manière temporaire ou permanente en fonction de la sensibilité des milieux. Une signalétique harmonisée, une communication renforcée et un suivi de la fréquentation seront mis en place à cette occasion.

Dans ce cadre, le Parc collaborera étroitement avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles (PETR) pour la mise en place en Camargue d'un GR de Pays - terroir, goût et histoires agricoles.

Le Parc étudiera la mise en place de circuits équestres sur les terrains du Conservatoire du littoral dont il assure la gestion.

7.4. Accompagner les manifestations sportives dans leur démarche écoresponsable

Le Parc accompagne chaque année les organisateurs de manifestations sportives, comme le Grand raid de Camargue qui se déroule pour partie sur les terrains des Salins-du-Midi, pour partie dans les Etangs et marais salins de Camargue (EMSC), terrains du Conservatoire du littoral gérés par le Parc. Une charte des manifestations écoresponsables est signée dans le but d'engager chaque évènement dans une démarche de valorisation des producteurs locaux et de respect de l'environnement.

.8. Réduire les impacts négatifs sur les espaces naturels sensibles

8.1. Partager la connaissance via les « portés à connaissance »

Le Parc, via ses chargés de mission Natura 2000, continuera à produire les portés à connaissance sur les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire à destination des porteurs de projets, publics et privés, et des services instructeurs. Pour mémoire, de 30 à 40 portés à connaissance par an ont été produits en 2024 et en 2025.

8.2. Assurer la mise en place des plans de gestion sur les sites gérés

En tant que gestionnaire principal d'espaces naturels et agricoles appartenant au Conservatoire du littoral, le Parc assurera la mise en place des actions prévues dans les différents plans de gestion des sites gérés en direct : amélioration des connaissances scientifiques (suivis en régie et partenariats), accueil du public chaque fois que possible et compatible avec les enjeux de conservation, sensibilisation aux pratiques et aux comportements adaptés à la fragilité des milieux, opérations de police de l'environnement en régie et en partenariat, animation de l'implication des autres services de police compétents. Le Parc recherchera les financements nécessaires à ces actions (mécénat, compensation, subventions,etc.).

8.3. Prévenir les feux de forêt

En concertation avec la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer, le Parc recruterá 4 écogardes dans le cadre de la Garde Régionale Forestière (GRF). Ces gardes à cheval patrouilleront les espaces boisés des Saintes-Maries-de-la-Mer (Le Grand Radeau) de mi-juin à mi-septembre 2026.

8.4. Renforcer notre présence estivale sur le littoral

Si les financements nécessaires sont trouvés, le Parc augmentera sa présence sur les espaces littoraux fortement fréquentés en été. Il assurera une présence renforcée de juin à septembre sur les plages et le littoral (4 écogardes). La présence sur le terrain de ces agents permet de réduire les atteintes à l'environnement (campagne de sensibilisation, suivi de la fréquentation, sensibilisation aux bonnes pratiques, mise en place de signalétique, renseignement des touristes etc.).

8.5. Promouvoir la protection du littoral

Le Parc poursuivra ses actions à destination de tous les publics en matière de sensibilisation au continuum terre-mer, à la biodiversité littorale, aux espèces exotiques envahissantes et aux écogestes. Le Parc accompagnera la Région Sud pour la création d'une Réserve naturelle régionale marine (RNR) dans le golfe de Beauduc.

Ambition 3. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie

9. Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange

9.1. Mettre en œuvre le projet scientifique et culturel du musée

Les collections du Musée de la Camargue ont reçu l'appellation « musée de France ». A ce titre, le musée met en œuvre un projet scientifique et culturel (PSC) pluriannuel. Cette feuille de route 2025-2029, opérationnelle et stratégique, a été validée en 2024 par le ministère de la culture. Conformément au PSC, le Parc a répondu à l'appel à projet du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour la « Valorisation des collections scientifiques patrimoniales dans un dialogue entre sciences, recherche et société ». Le projet intitulé « La Camargue dans l'espace et le temps » valorisera et diffusera le patrimoine culturel immatériel (PCI) du territoire du Parc en partageant les savoirs scientifiques et ancestraux.

Il compte deux réalisations destinées l'une, aux visiteurs du musée et l'autre, aux internautes :

- Modéliser le delta du Rhône et suivre son évolution depuis sa formation géologique jusqu'à demain. Création d'un film d'animation 3D sur la formation du delta du Rhône et son évolution à partir de cartes anciennes et de données scientifiques pour en révéler les reliefs et se projeter vers la Camargue de 2050 et la Camargue de 2100 en intégrant les possibles consécutifs aux changements climatiques.
- Mettre en œuvre un portail ouvert sur la Camargue dans l'espace et le temps : écrire ensemble des récits qui révèleront des aspects méconnus du territoire en s'appuyant sur les collections du Musée de la Camargue.

9.2. Mettre en œuvre le programme culturel et pédagogique annuel au musée

Jusqu'en septembre 2026, le programme culturel et pédagogique du Parc s'appuiera sur l'exposition « Avec ou sans sel ? » produite par le Parc au Musée de la Camargue en 2024.

« *Le Procès du sel* » porté par le laboratoire de recherche UMR 5175 CEFE CNRS 1919 de Montpellier, en partenariat avec le Parc et la Réserve de biosphère, mettra en œuvre sa phase 2 au premier semestre 2026.

9.3. Présenter une nouvelle exposition sur le thème de l'agropastoralisme

Pour 2026 proclamée par les nations unies « Année Internationale des Parcours et des Éleveurs », le musée présentera, à partir d'octobre, une nouvelle exposition semi-temporaire consacrée à l'agropastoralisme en Camargue hier, aujourd'hui et demain. Afin d'illustrer la multifonctionnalité des zones agricoles et naturelles, l'exposition intitulée « *Nature, pâture* » sera réalisée avec la participation des membres du Conseil de Parc et du Comité de soutien, experts en ce domaine. Un comité de pilotage sera réuni avec les associations d'éleveurs, arrosants et agriculteurs.

Cette thématique sera renforcée par un partenariat avec la Maison de la Transhumance pour le projet Leader coopération instruit par le Pays d'Arles. Il s'agira de valoriser l'inscription de « la Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité par l'Unesco, ainsi que le sentier de Grande Randonnée « La Routo » (GR69) afin d'y relier les drailles de Camargue et de faire du Musée de la Camargue une boucle du GR69.

9.4. Renouveler les expositions temporaires au Musée de la Camargue

Le programme des expositions temporaires au Musée de la Camargue en 2026 est le suivant :

Marie Hugo, la Camargue en héritage qui retrace à travers ses œuvres, le lien filial de Marie Hugo avec la Camargue, de décembre 2025, à juin 2026,

- *Merveilles au pays de Mireille* de juillet à octobre 2026, dans le cadre de la saison Gustave Fayet 2025-2026. Cette exposition coproduite par le Parc avec l'Ecole nationale supérieure de paysages de Marseille, la fondation LUMA et l'association Musée d'art Gustave Fayet à Fontfroide présentera les travaux d'étudiants accueillis en Camargue pour deux ateliers d'étude et de création sur l'évolution des paysages. Le fil conducteur est celui des paysages de *Mireille*, l'œuvre de Frédéric Mistral, illustrée par Gustave Fayet et leur perception actuelle. Cette exposition sera inscrite au programme « Arles associé des Rencontres ».

9.5. Identifier et valoriser le patrimoine culturel immatériel camarguais

Conformément à son Projet scientifique et culturel, les activités du musée s'orientent depuis 2025 vers le patrimoine culturel immatériel des groupes sociaux présents en Camargue, leur recensement, leur valorisation, leurs modes de transmission.

En 2026, le patrimoine vivant des cabaniers et cabanonniers de Camargue, leurs pratiques, savoirs-faire et

sociabilité seront inventoriées afin de recueillir les spécificités de cette culture reconnue comme intrinsèque des lagunes du sud de la France et de la Méditerranée.

Cette recherche associera la commission Culture, patrimoine et tradition du Conseil consultatif du Parc dans l'objectif de produire un recueil technique sur ce thème et d'inscrire la valorisation et la protection de ce patrimoine à la future charte du Parc.

.10. Améliorer la gouvernance locale

10.1. Renforcer l'action du Conseil consultatif

Les commissions du conseil consultatif se réuniront régulièrement pour rendre leurs recommandations au Comité syndical du Parc sur tous les sujets d'importance. Des groupes de travail pourront être créés par le Conseil consultatif en tant que de besoin pour traiter de problématiques particulières. Les Présidents des commissions continueront à être associés en temps réel aux travaux de révision de la charte notamment via le Groupe des acteurs en charge du suivi de la révision de la charte.

10.2. Construire un projet de charte révisée en mode participatif

Le travail partenarial avec les habitants du territoire, les acteurs et les scientifiques continuera en 2026 pour coconstruire la prochaine Charte du Parc de Camargue et ses documents associés.

Des réunions de concertation grand public se tiendront fin 2026. Elles seront complétées par des ateliers thématiques courant 2026 pour aboutir à un projet concerté de nouvelle charte pour le Parc.

.11. Renforcer la qualité architecturale et paysagère sur le territoire

11.1. Proposer des fiches conseils en matière de paysage

Des fiches conseil pour la prise en compte des caractéristiques paysagères et architecturales de la Camargue dans les projets locaux seront élaborées de manière participative. Elles pourront être utilisées par les particuliers comme par les professionnels ou les collectivités. Une attention particulière sera portée aux formes architecturales résilientes aux changements environnementaux. Ces fiches feront l'objet d'une animation et de formations sur le territoire.

11.2. Développer l'observatoire participatif des paysages de Camargue

L'Observatoire photographique de Camargue a été créé officiellement en septembre 2024. Le volet participatif sera développé en 2026 dans le cadre du Plan de paysage : un programme de création et de prospective sera coconstruit autour des points d'observation. A cette occasion, les participants seront initiés à la photographie, mais aussi au dessin et à l'écriture. A l'issue de ces arpentages, une exposition annuelle restituant le travail des participants sera organisée au Musée de la Camargue. Les productions des participants viendront enrichir l'Observatoire en ligne.

11.3. Organiser une réflexion participative sur l'avenir des paysages

A l'occasion de la révision de la charte du Parc, des ateliers de réflexion seront organisés pour définir de façon participative les paysages du futur voulus par les camarguais, et ainsi définir les orientations à mettre en œuvre dans la prochaine Charte. Ce travail de prospective autour de l'avenir de la Camargue va se poursuivre, en s'appuyant notamment sur les sept scénarii co-écrit avec Raphaël Mathevet. Ils feront l'objet d'une proposition spécifique d'illustration qui deviendra un support de pédagogie et de débat autour de l'avenir de la Camargue, en partenariat avec la Chaire Eau et Paysages (Ecole nationale supérieure de Paysage), soutenue par l'agence de l'eau.

11.4. Rénover et améliorer l'intégration paysagère des sites d'accueil du Parc

En 2026 vont se poursuivre les différentes actions de rénovation du Mas du Pont de Rousty, siège du Parc et lieu d'accueil de nombreux partenaires, de façon exemplaire et parfaitement intégrée dans son environnement. Le mas rénové pourra ensuite faire l'objet d'actions de valorisation.

La rénovation du Mas du pont de Rousty sera réfléchie conjointement à l'amélioration du stationnement, de l'accueil et des circulations extérieures sur les différents sites du Parc (Musée de la Camargue, Maison de Ginès, Domaine de la Palissade), avec l'installation exemplaire et intégrée dans les paysages d'équipements d'énergies renouvelables (ombrières solaires, bornes de recharge).

11.5. Améliorer la cohérence architecturale du territoire

Les avis sur les déclarations préalables et les permis de construire déposés auprès des communes du Parc continueront à être émis par le Parc. Ces avis, rédigés en accord avec la Charte du Parc et se référant à sa Charte de paysage et d'urbanisme, contribuent à promouvoir la qualité architecturale et paysagère en Camargue.

.12. Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets

12.1. Suivre les déchets en zone littorale

En 2026, comme chaque année depuis 2020, le Parc réalisera un suivi trimestriel des macrodéchets par transects sur les rives du Grand Rhône au nord du Domaine de La Palissade. Ces suivis sont réalisés dans le cadre de la Directive européenne-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et visent à identifier les principales sources de macro-pollutions marines.

12.2. Réfléchir aux paysages de la transition énergétique

Dans le cadre du plan paysage littoral, le Parc mènera un travail qualitatif d'identification des emplacements à recommander pour installer différents types d'énergie renouvelable au vu des enjeux biodiversité et paysage. Cette cartographie des possibles aura vocation à s'intégrer à la prochaine charte et au futur plan de parc.

Ambition 4. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

.13. Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire

13.1. Suivre les écosystèmes sur les terrains gérés par le Parc

Le Parc est le gestionnaire principal de 9 300 ha en Camargue. Les plans de gestion des sites prévoient la mise en œuvre de suivis concernant l'évolution des paysages, des populations végétales et animales. Le Parc développera des partenariats en faveur d'un territoire d'expérimentations innovantes et s'impliquera dans des programmes de recherche scientifique.

Sur l'étang d'Icard, le Parc réalisera des inventaires piscicoles pour mieux calibrer les mesures de gestion nécessaires pour protéger les espèces sensibles.

Des inventaires sur l'étang de la Palun seront poursuivis ou mis en place afin d'obtenir des indicateurs sur l'état des écosystèmes et adapter les mesures de gestion en conséquence (suivi roselière, oiseaux paludicoles, nappe d'eau salée, piscicoles, etc.).

13.2. Suivre les habitats d'intérêt communautaire

Les chargés de mission Natura 2000 coordonnent les différentes actions menées dans le but de préserver ces habitats. Un travail d'actualisation des documents de référence est prévu suite à la récente actualisation des cartographies des habitats d'intérêt communautaire. Un travail en partenariat avec d'autres structures de la région est également prévu pour l'année 2026 visant plus particulièrement l'études des mares temporaires. Enfin, en lien avec le Pôle Relais Lagunes, une veille scientifique est réalisée sur les terrains gérés par le Parc de Camargue sur l'habitat « lagunes côtières ».

13.3. Suivre les espèces d'intérêt communautaires

Le Parc suit les espèces d'intérêt communautaire présentent pour certaines dans le Parc, pour d'autres dans la Réserve de biosphère ou dans le bassin versant du Rhône et notamment l'avifaune, les Chiroptères, la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe et les Odonates. Ces suivis permettent de comprendre les dynamiques des populations et de proposer des solutions pour une coexistence harmonieuse entre développement durable et protection de la biodiversité.

Plusieurs études seront sous-traitées à des bureaux d'étude spécialisés (suivi de la reproduction de la Glaréole à collier, suivi de la population de Chiroptères des tunnels de Pujaut, capacité d'accueil et rôle fonctionnel pour l'avifaune des sites et des habitats Natura 2000, étude des populations d'odonates des site Natura 2000 « Trois marais », et toute étude pertinente)

13.4. Proposer des formations de bagueur ornithologique

Depuis 2024, la Parc propos une formation d'initiation au baguage aux acteurs du territoire. Cette formation, sera reconduite en 2026.

.14. Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique

14.1. Renforcer et structurer l'offre éducative du Parc

Chaque année le Parc met à jour, complète et améliore son offre éducative du Parc. Elle pour une part importante dédiée aux scolaires mais elle s'adresse également aux jeunes dans le cadre de leur cursus scolaire ou sur leur temps de loisirs, aux adultes habitants du territoire et aux visiteurs.

Pour la partie scolaire, cette offre fait l'objet d'un programme annuel, envoyé en début d'année scolaire à toutes les écoles des trois communes du Parc. Elle est ensuite mise à disposition de tous sur le site du Parc naturel régional de Camargue.

A l'occasion de la révision de la Charte du Parc, un effort particulier sera mené pour recueillir la parole et les idées des jeunes et des très jeunes pour la Camargue du futur. Un programme pédagogique spécifique sera mis en place pour l'occasion.

14.2. Réhabiliter et construire le projet accueil -éducation - information de la Maison de Ginès

Les études, la recherche de financements complémentaires puis les travaux nécessaires à la réhabilitation de la Maison de Ginès et à la construction d'un projet de site partagés seront menés en partenariat étroit avec la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Le projet de remise en service de la Maison de Ginès doit permettre au Parc de répondre à ses obligations d'accueil et de sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux de la Camargue. Son programme sera dédié à l'éducation, à la sensibilisation et à l'information de tous les publics, en articulation avec les autres sites d'accueil du Parc sur son territoire. Il assurera une mission d'accueil

et d'orientation des visiteurs sur le territoire, afin de donner les premières clefs de compréhension de la Camargue et de son Parc naturel régional.

14.3. Accueillir des scolaires et le grand public dans les espaces naturels Natura 2000

En 2026 les classes seront accueillies par les chargés de mission Natura 2000 du Parc, sur le terrain, pour une découverte in situ de la biodiversité camarguaise et du littoral.

Des animations grand public seront également réalisées sur le territoire camarguais, sur le littoral ou en basse vallée du Rhône, dans le cadre d'évènements nationaux ou locaux (Nuit internationale de la Chauve-souris, festival de la Camargue, festival « Dans les bras du Rhône », journée mondiale des zones humides, etc. ...).

L'accueil des lycées agricoles et des écoles d'ingénieurs sur la manière de concilier agriculture et préservation de l'environnement en Camargue se poursuivra en 2026.

En 2026, un effort particulier sera porté sur l'accueil dans les espaces gérés par le Parc. Une réflexion sera engagée sur nos outils et nos lieux d'accueil du public pour faire le bilan de notre offre pédagogique dans les espaces naturels et réfléchir à son évolution.

14.4. Promouvoir la Camargue

Le Parc participera à divers évènements de sensibilisation à la biodiversité, à l'échelle nationale (Fête de la Nature, Nuit de la chauve-souris, Nuit de la chouette, journée internationale des zones humides), et locale (Festival de la Camargue et du delta du Rhône, festival "Dans les Bras du Rhône", festival ACTE en Camargue, et toute autre manifestation pertinente).

Le Parc interviendra également dans plusieurs salons en soutien à la valorisation des productions locales, des savoir-faire et des filières respectueuses de l'environnement (CAMAGRI, Espace terroir Camargue en août aux Saintes-Maries-de-la-Mer, Salon des agricultures de Provence en juin au Domaine du Merle, Prémices du riz en septembre et tout autre salon pertinent).

Ces évènements et ces interventions seront aussi l'occasion d'évoquer la révision de la Charte du Parc avec les habitants et les acteurs du territoire et de recueillir leur vision et leurs idées.

.15. Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône

15.1. Animer les comités de pilotage des sites NATURA 2000 (suite)

En 2026, le Parc animera les Comités de Pilotage (COPIL) de ses huit sites NATURA 2000. Ces comités de pilotage sont l'occasion de réunir les communes, les partenaires institutionnels et techniques, de présenter les actions réalisées l'année passée et de discuter des actions à mettre en œuvre dans l'année.

En parallèle, les animateurs Natura 2000 poursuivront leur travail en collaboration avec les services de l'Etat qui pilotent l'extension des périmètres des sites Natura 2000 Camargue et Rhodaniens.

15.2. Animer la Réserve de biosphère de Camargue

En 2026, le Parc continuera à assurer la présidence tournante de la Réserve de biosphère. Il organisera la réunion des maires de la Réserve de biosphère de Camargue pour assurer la coordination des actions de tous au sein de la Réserve. Il organisera également, aux côtés du Syndicat mixte de la Camargue gardoise (SMCG), la tenue de plusieurs réunions du conseil scientifique et d'éthique.

Le Parc préfigurera le renouvellement du classement de la Camargue en réserve de biosphère auprès du MAB France. Pour cela, le Parc recruterá un volontaire en service civique pour aider à la réalisation d'un rapport de révision. Ce rapport devrait permettre au Conseil international de coordination du Programme MAB d'apprécier la façon dont la réserve de Camargue remplit les critères de l'article 4 du Cadre statutaire, et en particulier, s'acquitte des trois fonctions : conservation, appui logistique et développement.

15.3. Animer le site Ramsar

Le Parc assurera le lien et le rapportage vers et avec l'association Ramsar pour s'assurer que la Camargue conserve son label Ramsar.

Le Parc apportera également tout l'appui possible à la commune d'Arles qui a été labellisé Ville-Ramsar en 2024.

15.4. Participer au projet REST CHIR'EAU

Ce projet a pour objectif d'évaluer la fonctionnalité d'un marais restauré au sein de la trame turquoise de l'ancien Bras de Fer du Rhône, par l'activité des chauves-souris. Cette étude permettra à terme d'étudier la résilience des zones humides face à différentes perturbations et de démontrer l'importance de ces écosystèmes pour les chauves-souris.

Une convention de partenariat a été signée en 2024 entre la Tour du Valat et le Parc. L'appui du Parc dans ce projet se traduit par la participation à certaines missions de terrains, à diverses actions de communication via les chargés de mission Natura 2000.

15.5. Mettre en place une labélisation sur l'étang d'Icard

L'étang d'Icard est un site d'intérêt écologique et paysager remarquable. Il se situe à l'interface terre-mer-fleuve. Les suivis réalisés par le Parc ont permis de montrer l'importance de ce site en termes d'enjeux forts liés à l'avifaune, à l'ichtyologie, aux habitats d'intérêts communautaires ainsi qu'à la flore patrimoniale. Une étude a été réalisée en 2024 afin d'appréhender quel outil serait adapté au site. Il conviendra en 2026 de débuter le travail pour œuvrer à sa mise en place en lien avec d'autres sites potentiels gérés se trouvant dans la même configuration tel que la Palun sur le Domaine de la Palissade.

.16. Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes

16.1. Relancer la collaboration avec Donana

Cette relance est conditionnée au temps et aux moyens disponibles.

Table des matières

Ambition 1. Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique	1
.1. Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du Parc	1
1.1. Animer l'observatoire de l'eau, des zones humides et de la salinité	1
1.3. Animer la « Commission d'urgence pour lutter contre la salinisation ».....	1
1.4. Engager le plan de gestion stratégique des zones humides (PSGZH)	1
1.5. Etudier l'avenir de la ressource en eau et la trajectoire des habitats.....	2
1.6. Créer un outil de communication sur le contexte réglementaire de l'eau en Camargue	2
.2. Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque inondation dans l'aménagement du territoire....	2
2.1. Restaurer les ouvrages de petit hydraulique.....	2
2.2. Favoriser le curage et l'entretien des roubines	2
2.3. Accompagner la remise en état des infrastructures hydrauliques.....	2
2.4. Gérer la circulation de l'eau pour préserver les milieux	2
2.5. Tester la gestion souple de la bande côtière (Adapto+).....	3
.3. Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.....	3
3.1. Préfigurer l'étude des pollutions diffuses à l'échelle du delta	3
3.2. Épurer naturellement les eaux de drainage	3
Ambition 2. Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle.....	4
.4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels	4
4.1. Restaurer les corridors boisés en Camargue.....	4
4.2. Préserver la population de triton crêté de la mare de Trinquetaille	4
4.3. Assurer la continuité de la gestion du cantonnement de pêche du golfe de Beauduc	4
4.4. Assurer la continuité de la gestion de la zone de protection de biotope de Beauduc.....	4
4.5. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux gérés par le Parc.....	4
4.6. Tester la gestion renforcée de la fréquentation des EMSC.....	5
4.7. Protéger la nidification des oiseaux	5
4.8. Renforcer les actions de conservation des laro-limicoles	5
4.9. Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes	5
4.10. Lutter contre le frelon asiatique	6
4.11. Lutter contre les Baccharis et les Herbes de la Pampa	6
.5. Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire.	6
5.1. Pérenniser les activités durables sur les terrains gérés par le Parc.....	6
5.2. Animer les Comités de suivi Flamants roses et Grues cendrées.....	6
5.3. Soutenir l'élevage extensif camarguais	6
5.4. Organiser les courses de sélection de tau.....	6
.6. Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions	6
6.2. Estimer les impacts du développement du maraîchage.....	6
6.3. Soutenir l'agriculture biologique dans la zone Ramsar Camargue	7
6.4. Coconstruire une stratégie foncière agricole globale	7
6.5. Promouvoir l'expérimentation agricole	7
.7. Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable	7
7.1. Valoriser le label "Marque valeurs Parc naturel régional"	7

7.2.	Entretenir et créer des équipements d'accueil du public.....	7
7.3.	Rendre accessible la Camargue à un tourisme raisonné.....	8
7.4.	Accompagner les manifestations sportives dans leur démarche écoresponsable	8
.8.	Réduire les impacts négatifs sur les espaces naturels sensibles.....	8
8.1.	Partager la connaissance via les « portés à connaissance »	8
8.2.	Assurer la mise en place des plans de gestion sur les sites gérés	8
8.3.	Prévenir les feux de forêt	8
8.4.	Renforcer notre présence estivale sur le littoral	8
8.5.	Promouvoir la protection du littoral.....	8
Ambition 3. Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie		9
.9.	Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange	9
9.1.	Mettre en œuvre le projet scientifique et culturel du musée	9
9.2.	Mettre en œuvre le programme culturel et pédagogique annuel au musée	9
9.3.	Présenter une nouvelle exposition sur le thème de l'agropastoralisme	9
9.4.	Renouveler les expositions temporaires au Musée de la Camargue	9
9.5.	Identifier et valoriser le patrimoine culturel immatériel camarguais	9
.10.	Améliorer la gouvernance locale	10
10.1.	Renforcer l'action du Conseil consultatif	10
10.2.	Construire un projet de charte révisée en mode participatif	10
.11.	Renforcer la qualité architecturale et paysagère sur le territoire	10
11.1.	Proposer des fiches conseils en matière de paysage	10
11.2.	Développer l'observatoire participatif des paysages de Camargue	10
11.3.	Organiser une réflexion participative sur l'avenir des paysages	10
11.4.	Rénover et améliorer l'intégration paysagère des sites d'accueil du Parc	10
11.5.	Améliorer la cohérence architecturale du territoire	11
.12.	Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets	11
12.1.	Suivre les déchets en zone littorale	11
12.2.	Réfléchir aux paysages de la transition énergétique.....	11
Ambition 4. Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes		12
.13.	Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire	12
13.1.	Suivre les écosystèmes sur les terrains gérés par le Parc	12
13.2.	Suivre les habitats d'intérêt communautaire	12
13.3.	Suivre les espèces d'intérêt communautaires	12
13.4.	Proposer des formations de bagueur ornithologique	12
.14.	Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique	12
14.1.	Renforcer et structurer l'offre éducative du Parc	12
14.2.	Réhabiliter et construire le projet accueil -éducation - information de la Maison de Ginès	12
14.3.	Accueillir des scolaires et le grand public dans les espaces naturels Natura 2000	13
14.4.	Promouvoir la Camargue	13
.15.	Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône	13
15.1.	Animer les comités de pilotage des sites NATURA 2000 (suite).....	13
15.2.	Animer la Réserve de biosphère de Camargue	13

15.3.	Animer le site Ramsar.....	13
15.4.	Participer au projet REST CHIR'EAU	14
15.5.	Mettre en place une labélisation sur l'étang d'Icard	14
.16.	Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes .	14
16.1.	Relancer la collaboration avec Donana	14